

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 JUIN 2026

Délibération 2026-09

Projet de délibération 2026-09 : après discussion, Le Conseil d'Administration réuni en séance, donne délégation de pouvoir et de signature à la Présidente de l'Agence d'urbanisme, au Trésorier en cas d'absence du Président, au Vice-Président, en l'absence du Trésorier :

- pour engager, dans le cadre du budget voté, les différentes dépenses (acquisition, fourniture, sous-traitance, taxes, impôts, fonctionnement...) nécessaires à la bonne conduite de l'activité, et de la gestion courante.

Audrey Gatian
Présidente

